

# Collaboration spéciale

## Le Parlement et la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : les parlementaires et la question du commerce international

Les parlementaires constituent un lien essentiel entre les citoyens et leur gouvernement et ils servent d'intermédiaires pour l'expression de préoccupations nationales et internationales. Pour cela, les députés doivent entretenir des contacts étroits avec leurs électeurs de manière à comprendre leurs besoins et à les représenter efficacement.

En outre, les parlementaires sont bien placés pour expliquer aux citoyens l'importance de voir le monde comme un marché mondial où la libre circulation des produits et des services est essentielle au maintien de la prospérité du Canada au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce rôle pédagogique est crucial, du fait que le commerce international ne figure pas au premier rang des préoccupations des citoyens, si ce n'est pour les flambées d'intérêt que suscitent les causes et les différends qui occupent le devant de la scène ou les réunions de haut niveau qui monopolisent toute l'attention des médias. En sensibilisant les citoyens à l'importance du commerce international et en les incitant à participer à des consultations publiques, les parlementaires jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies et de politiques commerciales qui reflètent les priorités et les intérêts des Canadiens.

Bien que de multiples moyens permettent aux députés de passer à la loupe les gestes et les politiques du gouvernement en matière de commerce, les comités parlementaires offrent, selon moi, aux députés la possibilité non seulement de parfaire leurs connaissances et leur compréhension de la stratégie commerciale du Canada, mais encore de contribuer à l'élaboration et au peaufinage de cette stratégie en cherchant à obtenir des clarifications ou en présentant des recommandations sur des secteurs de politique précis. Les études et les rapports des comités parlementaires sont préparés dans le cadre de vastes audiences faisant intervenir toutes les parties intéressées et concernées. Ces audiences offrent aux représentants du gouvernement, aux parlementaires et aux citoyens une tribune commune où ils peuvent échanger des points de vue éclairés et ouverts sur des politiques, des recommandations ou des programmes précis en matière de commerce. Elles s'inscrivent dans le droit fil de l'engagement du gouvernement à écouter ce que les Canadiens ont à dire sur les objectifs commerciaux du Canada en mettant les députés au cœur de ce processus consultatif.

En tant que ministre du Commerce international, j'ai personnellement demandé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des

communes ainsi qu'au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères d'examiner les relations commerciales que le Canada entretient avec ses principaux partenaires dans un contexte bilatéral, régional et mondial. Les rapports qu'ils ont présentés ont constamment témoigné d'une analyse équitable, équilibrée et complète des grandes questions de politique commerciale et ils ont été examinés soigneusement. Les réactions du gouvernement à nombre de ces rapports, de même que les témoignages et les mémoires présentés par des ministres et des hauts fonctionnaires dans le cadre des audiences parlementaires fournissent au gouvernement du Canada une autre occasion de tenir les citoyens et les parlementaires pleinement informés de l'orientation stratégique et politique du Canada en matière de commerce.

De plus en plus, les parlementaires ne font pas qu'échanger avec leurs électeurs, ils discutent aussi avec leurs vis-à-vis internationaux (et, par le fait même, directement ou indirectement avec des gouvernements étrangers) en faisant front national commun, selon les besoins, sur des dossiers particuliers ou en participant à des réseaux et à des associations interparlementaires. La création de ces forums parlementaires supranationaux reflète le fait que les députés reconnaissent de plus en plus que les enjeux mondiaux, tels que le renforcement d'un système de commerce multilatéral fondé sur des règles, doivent être examinés à l'échelle internationale. Ces forums constituent, pour nos députés, un moyen privilégié d'établir des relations confiantes et franches avec les parlementaires des partenaires commerciaux du Canada et ils leur fournissent l'occasion d'améliorer leur compréhension d'une politique, d'une position ou d'une recommandation commerciale canadienne donnée. Ces réseaux sont propices à un travail de sensibilisation constructif et efficace s'inscrivant dans le droit fil des relations diplomatiques et des négociations plus traditionnelles avec les pays, qui sont la responsabilité exclusive des chefs d'État, des ministres et des hauts fonctionnaires du pouvoir exécutif du gouvernement.

Ces forums fournissent aussi aux parlementaires un mécanisme officiel leur permettant de participer à des organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation mondiale du commerce, ou à des processus, tels que les négociations entourant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), de manière à assurer que l'établissement de règles en matière de commerce à l'échelle mondiale et régionale satisfait aux mêmes normes démocratiques de transparence et de reddition de comptes que



celles qui sont en vigueur à l'échelle nationale et, par le fait même, à promouvoir à l'étranger les valeurs et les principes qui sont ancrés dans la tradition canadienne.

Le Canada a toujours été un fier promoteur de la diplomatie parlementaire dans le commerce international. Lors de la quatrième réunion ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, le Canada a appuyé fermement la résolution adoptée par l'Union interparlementaire et le Parlement européen qui proposait la création d'un comité de pilotage qui serait chargé de préparer des options relativement à la dimension parlementaire au sein de l'OMC. Nous avons appuyé l'ajout d'un paragraphe dans la Déclaration de Doha quant au rôle que les parlementaires pourraient avoir dans l'OMC. Malheureusement, ce paragraphe n'a pas fait l'objet d'un consensus, si bien que la recommandation est restée lettre morte.

À Cancun, la délégation canadienne comprenait douze parlementaires. Il s'agissait de la plus grande représentation de parlementaires au sein d'une délégation canadienne dépêchée à une réunion ministérielle de l'OMC, représentation qui reflétait non seulement notre engagement à l'égard de négociations commerciales transparentes, mais encore l'importance que nous accordons aux parlementaires dans ce sens.

Le gouvernement canadien a toujours encouragé les relations interparlementaires dans les Amériques; il a, en particulier, appuyé le leadership et l'engagement de notre parlement dans la création du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA). En effet, lors de sa création en 2001, le FIPA était dirigé par mon collègue, l'actuel ministre des Affaires étrangères, Bill Graham. Les Canadiens continuent d'occuper des postes clés au sein de cette organisation, et ils sont à l'origine des efforts du FIPA en vue de tenir, avec les ministres du Commerce et des fonctionnaires gouvernementaux clés, une réunion en marge de la réunion ministérielle de la ZLEA qui aura lieu sous peu à Miami. J'ai salué cette initiative et j'ai écrit personnellement à mes homologues aux États-Unis et au Brésil, les coprésidents du processus de la ZLEA, afin d'appuyer la proposition du FIPA. En tant que représentant élu et ministre du Cabinet, j'ai la certitude que la participation à cette étape cruciale de nos pourparlers donnera aux parlementaires l'occasion de se familiariser avec les négociations entourant la ZLEA et raffermira les efforts en vue de la ratification de l'accord proposé.

En plus d'assurer une présence accrue sur les fronts multilatéraux et régionaux, les parlementaires canadiens travaillent aussi au raffermissement des relations législatives bilatérales avec les États-Unis en suscitant une participation accrue de leurs homologues américains dans les grands dossiers qui préoccupent les deux plus importants partenaires commerciaux de la planète. Des efforts continus sont faits en vue de rapprocher les législateurs. Par exemple, en février dernier, l'ambassade canadienne à Washington a donné une réception à l'occasion de la formation du 108<sup>e</sup> Congrès au cours de laquelle 19 de mes collègues parlementaires et moi-même avons pu rencontrer des membres du Congrès. Cet événement fort réussi nous a permis de nous entretenir avec plus de 1 200 employés et plus de 45 membres du Congrès.

Par ailleurs, en mai dernier, le Groupe interparlementaire canado-américain s'est réuni à Niagara-on-the-Lake, en Ontario, pour discuter d'un éventail d'enjeux commerciaux et

économiques. Le groupe a cerné les dossiers requérant une attention particulière, notamment les réunions entre les producteurs de bétail canadiens et américains, l'élaboration de lignes directrices pour le cycle de négociations actuel de l'OMC et l'adoption d'une solution définitive relativement au différend sur le bois d'œuvre, pour n'en nommer que quelques-uns. Il s'agit là d'un autre exemple évident du rôle positif et constructif que les parlementaires peuvent jouer au-delà de nos frontières en exprimant clairement à nos partenaires les différences que nous avons, de façon franche et respectueuse et dans un esprit de négociation et une attitude de compromis qui ne peuvent qu'alimenter les relations florissantes que le Canada entretient dans le monde.

Les associations parlementaires ne sont pas les seules à réclamer un rôle accru dans les institutions intergouvernementales ou dans les processus liés au commerce. En effet, d'autres entités, plus particulièrement les ONG, contournent souvent les structures gouvernementales et parlementaires pour réclamer un accès direct et actif à la scène internationale. Pourtant, en dépit de l'expérience valable qu'elles ont dans leur domaine politique respectif et du rôle utile qu'elles jouent en faisant connaître les préoccupations des simples citoyens sur la scène internationale, ces organisations ne disposent ni de la base démocratique ni du mandat de représentation que des élections libres et équitables tenues régulièrement confèrent aux ministres et aux députés. De ce fait, la présence des ONG dans les affaires internationales doit être réconciliée avec l'idée traditionnelle selon laquelle les élus sont les principaux porte-parole des citoyens dont ils expriment officiellement les points de vue et qu'ils représentent de façon légitime dans l'arène politique.

Pour moi, de tels phénomènes, soit l'émergence d'associations interparlementaires et la montée des ONG internationales en tant qu'importants acteurs de la diplomatie commerciale sont les symptômes et les manifestations d'une préoccupation de plus en plus vive des citoyens, qui décèlent un « déficit démocratique » dans la gouvernance mondiale. Autrement dit, des électeurs ont l'impression d'être absents ou exclus de la conduite des pourparlers commerciaux multilatéraux, d'autant plus que les négociations s'éloignent des questions tarifaires pour porter davantage sur des sujets plus délicats qui sont susceptibles de chevaucher des politiques publiques touchant l'éducation, la santé, l'environnement, le travail, les droits de la personne, la protection des consommateurs, etc. Faute de l'appui des citoyens, qui sont à la base même de la démocratie, aucune politique commerciale ne saurait être démocratiquement légitime. Il est donc primordial de s'attaquer à la question de ce « déficit démocratique ». Il s'agit d'une question complexe qui nous concerne tous, des gouvernements aux parlementaires en passant par les ONG, parce que, loin d'être des adversaires, nous sommes des partenaires qui ont une cause commune : façonner un système commercial mondial, une économie mondiale, qui respecte les intérêts et les priorités des Canadiens.

---

Pierre Pettigrew est député de Papineau—Saint-Denis et ministre du Commerce international.